



Institut Pasteur

Pour la recherche,  
pour la santé,  
pour demain

2012  
COMPTES

2012

# sommaire

02

## • Bilan et compte de résultat 2012

03 > 09  
LES COMPTES DE L'EXERCICE

10 > 11  
BILAN

12  
COMPTE DE RÉSULTAT

13  
TABLEAU DES FLUX  
DE TRÉSORERIE

14

## • Annexe aux comptes de l'exercice

15 > 17  
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

18 > 25  
COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS  
RELATIFS AU BILAN

**NOTE 1** IMMOBILISATIONS INCORPORELLES  
ET CORPORELLES

**NOTE 2** IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

**NOTE 3A** TITRES DE PLACEMENT STABLES

**NOTE 3B** VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

**NOTE 4A** ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

**NOTE 4B** PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

**NOTE 5** FONDS PROPRES

**NOTE 6** SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

**NOTE 7** PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

**NOTE 8** FONDS DÉDIÉS

**NOTE 9** PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

26 > 27  
COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS  
RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

**NOTE 10** PRODUITS D'EXPLOITATION

**NOTE 11** EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER

**NOTE 12** EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL

28 > 30  
LE COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES

31 > 32  
AUTRES INFORMATIONS

**NOTE 13** ENGAGEMENTS HORS BILAN

**NOTE 14** RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

**NOTE 15** EFFECTIF DES SALARIÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2012

33

## • Rapports du commissaire aux comptes

34  
RAPPORT GÉNÉRAL

35  
RAPPORT SPÉCIAL

# Bilan et compte de résultat



## Les comptes de l'exercice

### Note liminaire

L'Institut Pasteur est une fondation privée à but non lucratif dont la mission est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement et des actions de santé publique.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financements publiques et privées mises au service de sa mission, profondément ancrée dans une perspective de long terme.

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'Institut qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques, et donc sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs.

Afin d'atténuer les effets des aléas susceptibles d'impacter sur le long terme le niveau des subventions publiques, des revenus issus de la valorisation de la recherche ou de la générosité publique, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement de couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions et au fonctionnement de l'Institut mais aussi à assurer sa pérennité via le fonds de dotation.

La gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui est constitué essentiellement de quatre types de biens, l'immobilier, les placements financiers à long terme, la trésorerie et les titres de participations, a pour objectif de pérenniser l'action de ce dernier tout en dégagant annuellement les ressources permettant d'assurer ses missions d'intérêt général. Le cadre de référence de la gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui en fixe les objectifs et principes généraux, est disponible sur notre site [www.pasteur.fr](http://www.pasteur.fr).

L'organisation, la gouvernance de l'Institut Pasteur, de même que la présentation de ses comptes annuels traduisent son modèle économique, dans le respect des normes comptables applicables aux fondations reconnues d'utilité publique.

Les comptes sociaux présentés ci-après concernent la Fondation Institut Pasteur à Paris et, en application des règles sociales et fiscales, les instituts de Guadeloupe et Guyane, intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane (IP Guadeloupe et IP Guyane) sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

## Des activités de recherche et de santé publique dynamiques

### CONTRATS ET CONVENTIONS DE RECHERCHE

L'exercice 2012 est caractérisé par la croissance du nombre de contrats et conventions de recherche publics et privés (contrats industriels de recherche et développement).

Les succès aux appels d'offres Investissements d'avenir, financés par l'Agence nationale pour la recherche (ANR), et européens, financés notamment par l'European Research Council (ERC), sont une reconnaissance de la qualité et de la créativité des recherches de l'Institut. Outre la création de deux groupes à cinq ans et de trois nouvelles unités de recherche sont à noter la signature du contrat ANR Carnot Global Care, d'un montant de 14 M€ sur cinq ans, et celle de quatre nouveaux contrats ERC.

Les contrats et conventions de recherche majeurs conclus en 2010-2011 se poursuivent, notamment les trois Labex, « laboratoires d'excellence », financés par l'ANR, qui représentent 73 M€ sur dix ans.

### CRÉATION D'UN INSTITUT DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE (IRT) AVEC L'ANR

L'IRT Bioaster, dont l'Institut Pasteur est membre fondateur, a été créé en complémentarité sur le campus de l'Institut Pasteur à Paris et les implantations du pôle compétitivité de Lyonbiopôle. Cet institut technologique a pour mission de développer la coopération en recherche et développement entre industriels et organismes de recherche, en association avec des PME, via la mise en commun de projets de recherche et de plateformes technologiques. Le financement de l'IRT s'élève à 180,0 M€ sur neuf ans.

### VALORISATION DE LA RECHERCHE

L'activité d'innovation du campus s'est maintenue à un niveau élevé au regard des standards nationaux et internationaux, tandis que des revendications importantes ont été reconnues par l'Office américain des brevets (USPTO) et renforcent nos portefeuilles de brevets aux États-Unis.

### ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

La collaboration avec le monde hospitalier (AP-HP) sur des thématiques de recherche clinique se poursuit. Quinze centres nationaux de référence (CNR) et deux laboratoires associés ont été renouvelés pour la période 2012-2016.

## Renforcement scientifique du réseau international

### CRÉATION D'ALLIANCES ET PARTENARIATS

Plusieurs accords avec l'Organisation mondiale de la santé, le Cirad et les institutions membres d'Aviesan, l'Alliance nationale des sciences de la vie et de la santé, ont été passés en 2012 pour la mise en place de programmes de recherche et de santé publique.

### ACCROISSEMENT DES ÉCHANGES SCIENTIFIQUES ENTRE L'INSTITUT PASTEUR ET SON RÉSEAU INTERNATIONAL

Deux groupes de *young scientists* ont été créés en 2012, pour une durée de quatre ans, dans le but de permettre à de jeunes chercheurs de développer une recherche de haut niveau en Afrique et en Asie du Sud-Est. En outre, plusieurs scientifiques pasteuriens ont obtenu de la Chinese Academy of Sciences le statut de *visiting professor* à l'Institut Pasteur de Shanghai. Enfin, la formation des cadres scientifiques du réseau a été renforcée.

## Modernisation du patrimoine immobilier de l'Institut

### MISE EN SERVICE (01/04/2012) ET INAUGURATION (14/11/2012) DU NOUVEAU BÂTIMENT FRANÇOIS JACOB

Ce bâtiment rassemblera à terme près de 400 scientifiques dont les thématiques de recherche portent essentiellement sur les maladies émergentes, les futures équipes parisiennes de l'IRT Bioaster, ainsi que l'incubateur de start-up de biotechnologie et certains services support tels que la logistique et les achats.

### CESSION D'IMMEUBLES DE RAPPORT

Le plan d'optimisation du patrimoine immobilier de rapport de l'Institut Pasteur a donné lieu, en 2012, à la cession de quatre immeubles et du Domaine de Combray pour une valeur nette totale de 35,5 M€<sup>(1)</sup>. Des opportunités d'acquisition visant à rééquilibrer et à diversifier le patrimoine immobilier de rapport de l'Institut sont à l'étude.

(1) La cession de deux appartements d'un immeuble vendu par lot s'est réalisée en janvier 2013 et n'a donc pas été comptabilisée sur l'exercice 2012.

En millions d'euros

	2011	2012	Variation
<b>Produits d'exploitation Institut Pasteur</b>	230,2	245,7	+ 15,5
<b>Charges d'exploitation Institut Pasteur</b>	240,8	268,8	+ 28,0
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	- 0,5	- 0,1	+ 0,4
<b>Excédent ou déficit d'exploitation</b>	- 11,0	- 23,2	- 12,2
<b>Résultat financier Institut Pasteur</b>	12,4	23,2	+ 10,8
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	0,0	0,0	- 0,0
<b>Excédent ou déficit financier</b>	12,4	23,2	+ 10,8
<b>Excédent ou déficit courant</b>	1,4	0,0	- 1,4
<b>Résultat exceptionnel Institut Pasteur</b>	- 26,8	71,6	+ 98,4
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	- 0,1	- 0,1	- 0,0
<b>Excédent ou déficit exceptionnel</b>	- 26,9	71,5	+ 98,4
<b>Excédent ou déficit net</b>	- 25,5	71,5	+ 97,0
<b>Dont contribution IP Guadeloupe et IP Guyane</b>	- 0,5	- 0,2	+ 0,4

Le résultat d'exploitation (- 23,2 M€, soit - 12,2 M€) est fortement dégradé par l'impact de charges dont le caractère non récurrent ne permet cependant pas de les considérer comme exceptionnelles au sens comptable du terme. Il s'agit en premier lieu des dotations aux provisions d'un montant total de 12,2 M€, en progression de 8,6 M€ par rapport à 2011. Ces dotations concernent, à hauteur de 8,8 M€, la valorisation des engagements de retraite. La forte croissance de ce poste de dotation par rapport à 2011 (+ 7,3 M€) résulte de la forte variation du taux d'actualisation<sup>(2)</sup> qui sert de base aux estimations de nos actuaires ainsi que de la prise en compte de l'évolution (croissance) des salaires au sein de l'Institut ces deux dernières années. En outre, la reconduction du plan senior pour les années 2013-2015 implique la prise en charge de l'intégralité de son coût dès la date de signature, soit un impact de 0,9 M€ sur 2012.

La mise en service du nouveau bâtiment François Jacob génère un impact de 3,4 M€ de charges supplémentaires sur l'exercice par rapport à 2011, dont 2,0 M€ de dotation aux amortissements. Les autres charges, essentiellement de mise en service et déménagement, bien que « d'exploitation » n'ont pas un caractère récurrent.

Enfin, l'ajustement de la valorisation du stock de souches de bactéries et virus, préconisé par nos commissaires aux comptes, a généré un impact négatif de 0,8 M€ sur le résultat d'exploitation de l'exercice (soit une variation de stock de - 1,1 M€ par rapport à 2011).

Néanmoins, l'exercice 2012 se caractérise par :

- l'impact croissant du nombre de contrats et conventions de recherche ;
- un résultat courant à l'équilibre grâce aux produits financiers issus des placements à court et long terme ;
- d'importants produits exceptionnels issus de la gestion du patrimoine qui génèrent un bénéfice net substantiel (71,5 M€).

(2) Le taux d'actualisation est passé de 4,5 % en 2010 à 4,6 % en 2011 (d'où un impact minime sur les comptes 2011) puis à 3,0 % en 2012.

## Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 245,7 M€, en augmentation de 6,7 % (soit + 15,5 M€) par rapport à 2011. Cette augmentation globale des produits d'exploitation est analysée, ci-dessous, à travers les variations les plus significatives.

### LES CONVENTIONS ET CONTRATS DE RECHERCHE (55,9 M€, SOIT + 11,0 M€)

Les contrats de recherche et développement avec l'industrie s'élèvent à 7,7 M€ et augmentent de 2,2 M€ en 2012 grâce à la signature de nouveaux accords-cadres relatifs à la recherche thérapeutique.

Les contrats et conventions de recherche avec le secteur public s'élèvent à 28,4 M€ et augmentent de 6,9 M€ par rapport à 2011. Cette progression résulte intégralement de la signature de nouveaux contrats conclus avec l'Agence nationale de la recherche.

Les autres contrats de recherche, correspondant principalement à ceux conclus avec l'Union européenne, progressent également (13,7 M€, soit + 1,7 M€).

Enfin, les autres financements, correspondant aux fonds reçus d'organismes privés (AFM, Ligue nationale contre le cancer, Fondation de France, Fondation pour la recherche médicale...), s'élèvent à 6,0 M€, en progression de 0,3 M€ par rapport à 2011.

### REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES (26,4 M€, SOIT + 4,5 M€)

Ce poste correspond aux engagements à réaliser, constatés au 31 décembre de l'année précédente, sur les ressources affectées pluriannuelles. Ce report est constitué, à hauteur de 19,1 M€, des montants relatifs aux conventions et contrats de recherche pluriannuels non utilisés au cours de l'exercice. La variation constatée par rapport à 2011 résulte principalement de l'augmentation des conventions de recherche d'origine publiques (ANR).

### LES DONNS (20,4 M€, SOIT + 2,9 M€)

L'intégralité des dons collectés en 2012 a été comptabilisée en produits d'exploitation; ils sont en augmentation par rapport à l'an dernier. Pour mémoire, le chiffre global de la collecte, incluant les dons constatés en exploitation, ceux constatés en exceptionnel et les subventions d'équipement, atteint donc 20,4 M€ en 2012 contre 21,7 M€ en 2011. Cette baisse de 1,3 M€ est essentiellement due à un accord de mécénat initié en 2011 et poursuivi en 2013 après avoir été suspendu en 2012.

### LES LEGS (16,8 M€, SOIT + 2,0 M€)

Les legs s'élèvent à 16,8 M€, en augmentation de 2,0 M€, pour la part portée en produits d'exploitation. Il est rappelé qu'est portée en ressources d'exploitation la part unitaire des dons et legs inférieure à 0,3 M€, le complément étant inscrit en ressources exceptionnelles afin de renforcer, par le biais de l'affectation du résultat, les fonds propres de l'Institut. Par ailleurs, afin d'accélérer leur enregistrement dans les comptes annuels, pour chaque legs, des sous-lots ont été créés, correspondant à un bien identifié, et chaque mouvement est rattaché à un type de sous-lots. Les sous-lots sont désormais clôturés lorsque toutes les recettes ou dépenses liées au bien concerné sont terminées; ils sont alors immédiatement comptabilisés en produits. En incluant les produits exceptionnels, le montant des legs comptabilisés en 2012 s'élève à 30,6 M€ contre 30,4 M€ en 2011.

### LES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT (62 M€, SOIT + 0,0 M€)

La subvention annuelle du ministère de la Recherche, d'un montant total de 58,0 M€, est maintenue à son niveau de 2011 tandis que la part de financement des CNR par l'Institut national de Veille Sanitaire baisse sensiblement (de 46 % à 39 % des coûts complets).

### LES REDEVANCES (36,2 M€, SOIT - 1,1 M€)

La variation constatée sur les redevances est imputable à la baisse des revenus issus des contrats de licence qui s'élèvent à 25,3 M€ contre 26,4 M€ en 2011. Le détail des principaux revenus par famille est le suivant :

- diagnostic : légère croissance (23,2 M€ en 2012 contre 22,4 M€ en 2011), la variation correspondant principalement aux variations des provisions en devises;
- thérapeutique : 0,2 M€ en 2012 contre 1,2 M€ en 2011, baisse concentrée sur un partenaire;
- vaccin : en diminution (1,1 M€ en 2012 contre 1,5 M€ en 2011) en raison de la diminution de chiffre d'affaires constatée avec un industriel. Les revenus issus des contrats de licence de marque se maintiennent à 10,8 M€.

### LES VENTES, PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS (16,1 M€, SOIT - 1,7 M€)

Ces produits de natures très variées, mais participant tous aux « revenus des activités propres », génèrent en 2012 un chiffre d'affaires total de

16,1 M€, en diminution par rapport à l'an passé de 1,7 M€, principalement en raison des impacts de la cession du laboratoire d'analyses médicales survenue en novembre 2011 et d'un changement de méthode sur la valorisation des stocks de souches de bactéries ou virus. Ce poste regroupe également des revenus tels que ceux provenant des enseignements et publications, des congrès et colloques, etc. qui présentent en 2012 une bonne progression. Les autres facturations externes de prestations scientifiques (contrats d'expertises, de conseils, examens de laboratoire pour l'industrie, produits à usage de diagnostic) sont en légère diminution par rapport à 2011.

### LOYERS (6,0 M€, SOIT - 0,3 M€)

Les loyers s'élèvent à 6,0 M€ et diminuent de 0,3 M€ par rapport à 2011. Cette baisse résulte des cessions de quatre immeubles de rapport au cours de l'année 2012.

### TAXE D'APPRENTISSAGE (1,3 M€, SOIT - 0,1 M€)

La taxe d'apprentissage perçue en qualité de dispensateur de formation s'élève à 1,3 M€, en légère diminution par rapport à l'an passé.

### REPRISES SUR PROVISIONS (3,9 M€, SOIT - 2,0 M€)

Ces reprises de provisions, d'un montant total de 3,9 M€ en 2012, concernent essentiellement des litiges connus et provisionnés les années antérieures et résolus en 2012. Ils correspondent aux risques généraux liés à l'activité (3,3 M€) et aux risques clients (0,6 M€).

### TRANSFERTS DE CHARGES (0,4 M€, SOIT + 0,1 M€)

Ils correspondent principalement aux remboursements d'assurances perçus suite aux sinistres déclarés.

## Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à **268,8 M€** et sont en augmentation de **28 M€ (+ 11,6 %)** par rapport à 2011.

Pour l'exercice 2012, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les 3 chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget :

- frais de personnel : 116,8 M€, soit + 1,24 % par rapport à 2011;
- frais de fonctionnement : 88,0 M€, soit + 9,7 % par rapport à 2011;
- amortissements, provisions et engagements : 64,0 M€, soit + 41,6 % par rapport à 2011.

Les frais de personnel (116,8 M€), qui représentent 43,4 % des charges d'exploitation, augmentent de 1,4 M€ par rapport à 2011.

Cette évolution du poste « personnel » s'explique de la manière suivante :

- légère augmentation de la masse salariale : au 31/12/2012, l'Institut Pasteur compte 1 877 salariés contre 1 867 au 31/12/2011, avec toutefois une baisse des effectifs permanents de 34 postes. Les mesures salariales au 01/01/2012 ont été de + 2,82 %;
- légère augmentation de la charge des droits d'inventeurs (+ 4,1 %, soit une charge supérieure de 33 k€ par rapport à 2011);
- diminution des indemnités de départ versées cette année (- 8,7 %);
- augmentation du taux des charges sociales qui s'élève à 47,4 % en 2012 contre 46,5 % en 2011, soit un impact de 0,7 M€ sur l'exercice.

Les dépenses de fonctionnement, parfaitement en ligne avec le budget, s'élèvent à 88,0 M€ contre 80,2 M€ en 2011, soit une augmentation de 7,8 M€, après une baisse en 2011 par rapport à 2010 de 4,5 M€. Cette variation est imputable, à hauteur de 3,3 M€, à l'impact de la croissance des conventions de recherche. Le renforcement du soutien au réseau international de l'Institut se traduit par une augmentation, à hauteur de 1,2 M€, des subventions versées. La mise en service du nouveau bâtiment François Jacob a généré une croissance des charges d'exploitation de 1,4 M€ par rapport à 2011. La majeure partie de ces charges ne sont toutefois pas reconductibles (contrôles et validations techniques de mise en service, déménagement, inauguration...). Enfin, les honoraires divers augmentent de 1,1 M€ par rapport à 2011 du fait des diligences effectuées et commissions versées dans le cadre des cessions d'actifs (immeubles de rapport et Domaine de Combray).

L'analyse par poste de dépense présente les principales variations suivantes :

- stabilité du poste « achats de marchandises et matières premières » (**20,5 M€, soit + 0,1 M€**). La croissance contenue de ce poste de dépense résulte de la modernisation de la politique d'achats entreprise en 2011, caractérisée par la mise en place d'un flux de demandes d'achats électronique et l'activité accrue de négociations tarifaires auprès des fournisseurs principaux de l'Institut. En 2012, 62 appels d'offres ont été finalisés pour un montant global négocié de 28,8 M€, soit une économie de 7,0 M€ sur les premiers montants proposés à l'issue de l'appel d'offres et de 1,3 M€ sur les montants budgétés.
- sous le poste « autres achats et charges externes » (**56,5 M€, soit + 7,0 M€**), les variations significatives sont liées à la mise en service du nouveau bâtiment François Jacob, aux honoraires et aux subventions versées ou reversées au réseau déjà évoqués.
- sous le poste « autres charges » (**7,6 M€, soit + 0,5 M€**), les redevances à reverser sur les contrats en copropriété se maintiennent à 5,0 M€. Les frais de brevets s'élèvent à 1,7 M€ et diminuent cette année encore de 0,3 M€ grâce à une gestion plus rigoureuse des frais rattachés aux brevets et, en particulier, au peignage des brevets non exploitables. Les autres charges diverses retrouvent leur niveau de 2010 à 0,8 M€.

L'augmentation du poste « amortissements, provisions, engagements à réaliser sur des ressources non utilisées » (**64,0 M€, soit + 18,8 M€**) appelle les commentaires suivants :

- la dotation aux amortissements s'élève en 2012 à 15,7 M€, conformément aux prévisions de moyen terme. Elle progresse sensiblement par rapport à 2011 (+ 2,0 M€), compte tenu de la mise en service du nouveau bâtiment François Jacob;
- les provisions pour risques et charges sont dotées à hauteur de 12,2 M€ contre 3,6 M€ en 2011, soit une augmentation de 8,6 M€. Ces dotations concernent les ressources humaines à hauteur de 8,8 M€ (valorisation des engagements de retraite, reconduction du plan senior et litiges prud'homaux en cours) et les risques généraux liés à l'activité pour 3,4 M€, dont 2,0 M€ sur un litige client (redevances) contre 1,9 M€ en 2011;
- les provisions pour charges d'exploitation, dotées à hauteur de 0,5 M€ en 2012, en diminution de 1,0 M€ concernent les créances commerciales;
- le poste « engagements à réaliser des ressources non utilisées » (35,6 M€), en augmentation de 9,2 M€ cette année, constate la part des subventions, libéralités et conventions de recherche non utilisées en fin d'année c'est-à-dire l'engagement d'emploi de l'Institut Pasteur envers les organismes financeurs et les donateurs. Son augmentation corrèle avec l'augmentation significative des conventions de recherche d'origine publique (ANR).

## Les opérations financières courantes (23,2 M€, SOIT + 10,8 M€)

Le résultat financier de l'Institut Pasteur, constitué des revenus de ses placements financiers, lui permet d'équilibrer son résultat d'exploitation régulièrement déficitaire. Afin d'optimiser la valeur patrimoniale du portefeuille, seule la moitié des revenus sur valeurs mobilières avait été externalisée en 2011, comme en 2010. En revanche, la quasi-totalité des revenus a été perçue en 2012, d'où un résultat financier en progression de 10,8 M€ par rapport à l'exercice précédent qui permet d'équilibrer le résultat courant de l'exercice. En termes de valorisation, la performance totale des placements à long terme a été de + 9,84 % contre un indice global de référence à + 15,45 %. L'écart à l'indice de référence est dû au positionnement volontairement prudent, dans un environnement très volatil, du portefeuille de l'Institut au sein de chacune de ses poches de placement. En revanche, les placements monétaires court terme surperformer l'indice Eonia de référence (+ 2,50 % contre + 0,24 %). Depuis le déclenchement de la crise financière actuelle (2008-2012), le portefeuille de placements à court et long terme de l'Institut Pasteur réalise une performance de 6,89 % contre 5,44 % pour son indice de référence. Sur la même période, les marchés d'actions euro ont abandonné - 26,34 %.

## Les opérations exceptionnelles

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2012 présente un excédent de 71,5 M€ contre un déficit de 26,9 M€ en 2011. Comme les années précédentes, les opérations exceptionnelles sont constituées d'une composante relative aux libéralités (dons et legs pour 13,8 M€ en 2012 contre 15,7 M€ en 2011), et d'une composante financière (valorisation nette des titres du patrimoine qui résulte des plus ou moins-values, réalisées ou latentes, générées par l'évolution du portefeuille, le solde des plus-values dégagées devant toujours être supérieur aux moins-values réalisées) positive de 26,1 M€ cette année contre une dépréciation des actifs financiers de 44,2 M€ en 2011, soit une progression de 70,2 M€). Le résultat exceptionnel comprend également cette année une plus-value de 31,7 M€ réalisée sur la cession de quatre immeubles de rapport et du Domaine de Combray.

## Contribution des établissements hors métropole au résultat de l'exercice

### LES ÉTABLISSEMENTS CONSOLIDÉS

Les résultats d'exploitation des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à + 0,1 M€ et - 0,2 M€.

Les résultats financiers des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, sont non significatifs. Les résultats exceptionnels des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, sont non significatifs. Il en résulte un impact total de - 0,1 M€ sur le résultat net de l'exercice.

### LES ÉTABLISSEMENTS COMBINÉS

Les comptes combinés, tels que présentés ci-après, couvrent le périmètre suivant :

- Institut Pasteur ;
- Institut Pasteur de la Guadeloupe ;
- Institut Pasteur de la Guyane française ;
- Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ;
- Institut Pasteur de Bangui ;
- Institut Pasteur de Madagascar ;
- Institut Pasteur du Cambodge.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement de ces comptes sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes de l'Institut Pasteur. Afin de rendre le contenu des comptes homogènes, les comptes des différentes entités ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes de l'Institut Pasteur. Les principaux retraitements pratiqués concernent l'harmonisation des durées d'amortissement des immobilisations.

Les comptes des Instituts Pasteur du réseau ont été convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion relatifs aux éléments monétaires sont constatés au compte de résultat, et ceux relatifs aux éléments non monétaires sont constatés en écart de conversion au niveau des fonds propres.

### COMPTES COMBINÉS

#### BILAN

En millions d'euros

	2008	2009	2010	2011	2012
Actif immobilisé	152,0	173,0	230,1	255,9	<b>278,3</b>
Actif circulant	668,1	773,3	775,8	750,4	<b>836,2</b>
Comptes de régularisation	3,4	2,7	3,8	4,6	<b>4,6</b>
<b>Total actif</b>	<b>823,5</b>	<b>949,0</b>	<b>1 009,7</b>	<b>1 010,9</b>	<b>1 119,1</b>
Fonds propres	588,1	665,4	701,1	667,1	<b>739,2</b>
Autres fonds propres	28,1	37,3	41,1	44,9	<b>46,1</b>
Provisions pour risques et charges	41,0	46,1	54,6	53,3	<b>62,2</b>
Fonds dédiés	17,1	21,7	24,3	27,8	<b>38,6</b>
Dettes	78,4	102,6	107,6	124,6	<b>114,7</b>
Comptes de régularisation	70,8	75,9	81,0	93,2	<b>118,3</b>
<b>Total passif</b>	<b>823,5</b>	<b>949,0</b>	<b>1 009,7</b>	<b>1 010,9</b>	<b>1 119,1</b>

#### COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros

	2008	2009	2010	2011	2012
Produits d'exploitation	247,5	242,3	263,0	251,5	<b>268,5</b>
Charges d'exploitation	263,3	259,7	272,7	261,1	<b>290,9</b>
<b>Déficit d'exploitation</b>	<b>-15,8</b>	<b>-17,4</b>	<b>-9,7</b>	<b>-9,6</b>	<b>-22,4</b>
Produits financiers	21,2	21,1	12,3	14,2	<b>25,4</b>
Charges financières	0,9	1,1	1,3	1,6	<b>2,0</b>
<b>Excédent financier</b>	<b>20,3</b>	<b>20,0</b>	<b>11,0</b>	<b>12,6</b>	<b>23,4</b>
<b>Excédent courant</b>	<b>4,5</b>	<b>2,6</b>	<b>1,3</b>	<b>3,0</b>	<b>1,0</b>
Produits exceptionnels	24,7	77,6	42,5	29,2	<b>106,0</b>
Charges exceptionnelles	138,3	2,1	7,7	56,2	<b>34,6</b>
<b>Excédent exceptionnel</b>	<b>-113,6</b>	<b>75,5</b>	<b>34,8</b>	<b>-26,9</b>	<b>71,5</b>
<b>Excédent net</b>	<b>-109,1</b>	<b>78,1</b>	<b>36,1</b>	<b>-24,0</b>	<b>72,5</b>

## Participations

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2012, sont les suivants :

### Anaconda Pharma

Une augmentation de capital a été votée en AG le 29/10/12 à laquelle l'Institut Pasteur n'a pas souhaité souscrire ; la phase clinique **Ia** est achevée, et les phases cliniques **Ib** et **IIa** sont en cours.

### Ariana Pharma

Souscription d'un emprunt via un contrat d'émission d'obligations remboursables en actions en 2011 qui a permis de renforcer la trésorerie en février 2012 ; une filiale commerciale a été créée aux USA ; le chiffre d'affaires a été multiplié par trois, les principaux leviers ont été l'activité de service d'analyse de biomarqueurs et l'analyse des essais cliniques.

### Biocortech

Dépôt de bilan et fin d'activité.

### Collectis

Une augmentation de capital a été effectuée en 2011, et le rachat de la société Cellartis a eu lieu ; de nombreux partenariats industriels ont été signés, permettant à Collectis de générer en 2012 un chiffre d'affaires d'une dizaine de millions d'euros.

### Génomique Vision

Après un exercice 2011 considéré comme exceptionnel (bénéfice de 48 k€), la société envisage une nouvelle levée de fonds pour accompagner son développement.

### Genticel

Genticel a poursuivi le recrutement de patients pour la phase I de ses essais cliniques.

### Hybrigenics

Hybrigenics a lancé l'étude clinique de phase II de l'inécalcitol dans le psoriasis et a signé un accord de licence et de collaboration de recherche avec un important industriel. Au cours du premier trimestre 2012, un montant total de 3,8 M€ a été levé.

### Immunothérapix

Dépôt de bilan et fin d'activité.

### Texcell

Importance de la stratégie actuelle visant à aller chercher de la croissance à l'international et renforcement des équipes commerciale et marketing.

### Theravectys

Une levée de fonds de 1,0 M€ a été réalisée fin 2011, et l'élaboration du dossier clinique phase I a obtenu un retour favorable des autorités réglementaires.

Aucune particularité sur les autres participations (sociétés non cotées). Aucune prise de participation significative n'a été constatée en 2012.

## Autres informations

### PERSPECTIVES 2013

Le financement des opérations courantes de l'Institut Pasteur reste fragile, et les conditions du développement souhaitable des activités de la Fondation restent attachées au maintien du niveau élevé des redevances, à un élargissement de la base des collectes de fonds et à la poursuite du soutien de l'État.

### ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu postérieurement à la clôture.

### ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La recherche et le développement sont l'activité même de l'Institut Pasteur. En conséquence, il convient de se reporter au rapport annuel d'activité.

### MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DANS LES MÉTHODES D'ÉVALUATION

Aucune modification n'est intervenue en 2012 dans la présentation des comptes annuels. En revanche, un changement de méthode d'évaluation des stocks de collection de souches a été effectué pour les évaluer à leur coût standard incluant le temps passé et les matières premières ou les consommables utilisés.

## Bilan actif

En milliers d'euros

	31-12-2012			31-12-11
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles (note 1)</b>	4 868	3 621	1 247	1 382
<b>Immobilisations corporelles (note 1)</b>				
Terrains et immeubles d'exploitation	268 223	115 142	153 081	84 324
Matériel et mobilier	160 019	135 404	24 615	21 507
Agencements, aménagements, installations	21 206	20 586	620	571
Autres immobilisations	539	483	56	66
<b>Immobilisations liées à l'exploitation</b>	449 987	271 614	178 372	106 470
Terrains et immeubles de rapport	68 573	9 271	59 302	63 796
Immobilisations en cours	28 542		28 542	73 681
<b>Immobilisations financières (note 2)</b>				
Titres de participation	2 889	2 198	690	828
Autres	2 359	67	2 291	2 222
	5 247	2 266	2 981	3 050
<b>Actif immobilisé</b>	<b>557 217</b>	<b>286 772</b>	<b>270 445</b>	<b>248 379</b>
Titres de placement stables (note 3a)	549 512	41 636	507 876	492 474
Stocks et en-cours	4 187	1 194	2 993	3 317
Créances d'exploitation (note 4)	135 283	1 906	133 377	111 654
Valeurs mobilières de placement (note 3b)	167 038		167 038	119 135
Disponibilités	5 548		5 548	6 517
<b>Actif circulant</b>	<b>861 568</b>	<b>44 736</b>	<b>816 832</b>	<b>733 098</b>
Charges constatées d'avance	4 267		4 267	4 224
Écarts de conversion actif	138		138	155
<b>Total actif</b>	<b>1 423 191</b>	<b>331 508</b>	<b>1 091 683</b>	<b>985 856</b>
<b>Engagements reçus legs nets à réaliser (note 13)</b>				
Acceptés par le conseil d'administration			1 194	1 748
Autorisés par l'autorité de tutelle			62 655	62 081

## Bilan passif

En milliers d'euros

	31-12-12	31-12-11
Fonds de dotation	673 856	658 130
Report à nouveau	- 21 288	19 402
Excédent ou déficit de l'exercice	71 512	- 25 455
<b>Fonds propres Institut Pasteur</b>	<b>724 080</b>	<b>652 076</b>
Fonds propres IP Guadeloupe et IP Guyane	1 259	1 751
<b>Fonds propres (note 5)</b>	<b>725 339</b>	<b>653 827</b>
Subventions d'équipement	39 817	38 992
<b>Autres fonds propres (note 6)</b>	<b>39 817</b>	<b>38 992</b>
Provisions pour risques et charges (note 7)	61 717	52 509
<b>Fonds dédiés (note 8)</b>	<b>36 777</b>	<b>26 586</b>
Dettes financières	33 081	42 263
Dettes fournisseurs	37 974	40 986
Dettes sociales et fiscales	30 249	31 143
Autres dettes	10 870	7 780
<b>Dettes (note 4)</b>	<b>112 175</b>	<b>122 173</b>
Produits constatés d'avance (note 9)	115 790	91 534
Écarts de conversion passif	69	235
<b>Total passif</b>	<b>1 091 683</b>	<b>985 856</b>

# Compte de résultat de l'exercice 2012

En milliers d'euros

	31-12-12	31-12-11
<b>Produits d'exploitation (note 10)</b>		
Redevances	36 157	37 240
Ventes, prestations et services divers	16 148	17 887
Subventions de l'État	62 020	61 927
Contrats et conventions	55 875	44 899
Taxe d'apprentissage	1 337	1 367
Dons	20 375	17 493
Legs	16 826	14 842
Loyers	6 009	6 303
Reprises sur provisions	4 082	5 955
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	26 444	21 964
Transferts de charges	443	356
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>245 715</b>	<b>230 233</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	20 508	20 356
Autres achats et charges externes	56 461	49 499
Impôts et taxes	3 432	3 246
Personnel	116 790	115 358
Dotations aux amortissements et provisions	28 433	18 823
Engagements à réaliser des ressources non utilisées	35 635	26 444
Autres charges	7 585	7 076
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>268 844</b>	<b>240 802</b>
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	- 61	- 451
<b>Excédent ou déficit d'exploitation</b>	<b>- 23 190</b>	<b>- 11 021</b>
<b>Produits financiers</b>		
Charges financières	1 546	1 331
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	- 2	3
<b>Excédent ou déficit financier (note 11)</b>	<b>23 211</b>	<b>12 429</b>
<b>Excédent ou déficit courant</b>		
Produits exceptionnels	105 963	29 209
Charges exceptionnelles	34 366	55 993
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	- 106	- 79
<b>Excédent ou déficit exceptionnel (note 12)</b>	<b>71 491</b>	<b>- 26 863</b>
Impôt sur les bénéfices		
<b>Excédent ou déficit net</b>	<b>71 512</b>	<b>- 25 455</b>

# Tableau des flux de trésorerie 2012

En milliers d'euros

	31-12-12	31-12-11
<b>Flux d'exploitation</b>		
Résultat net	71 512	- 25 455
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	16 196	14 196
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	- 961	1 683
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	- 54 988	41 498
Variation des provisions pour risques et charges	9 207	- 665
Variation des fonds dédiés	10 191	4 530
Variation des subventions d'équipement	- 3 335	- 2 327
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>47 822</b>	<b>33 459</b>
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	2 436	1 442
<b>Total flux d'exploitation</b>	<b>50 258</b>	<b>34 901</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 142	- 50
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 42 643	- 44 148
Acquisitions d'immobilisations financières	- 207	- 234
Variation des subventions d'équipement	4 160	6 037
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	5 691	1 330
Variation des titres de placement stables	38 998	44 089
<b>Total flux liés aux investissements</b>	<b>5 857</b>	<b>7 024</b>
<b>Flux des opérations de financement</b>		
Apports au fonds de dotation		
Remboursements des emprunts <sup>(2)</sup>	- 9 182	20 667
<b>Total flux des opérations de financement</b>	<b>- 9 182</b>	<b>20 667</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice<sup>(1)</sup></b>	<b>125 653</b>	<b>63 061</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice<sup>(1)</sup></b>	<b>172 586</b>	<b>125 653</b>

(1) Disponibilités + valeurs mobilières de placement.

(2) Variation des positions créditrices de banques et emprunts BNP de 40 M€.



# Annexe

## aux comptes de l'exercice

### • Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables définies, ci-après, concernent la Fondation Institut Pasteur à Paris et les Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane qui, depuis l'exercice 2008, sont intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits de ces deux instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations (règlement CRC n° 99-01) et dans le respect des dispositions particulières des statuts de l'Institut Pasteur compatibles avec ces règles. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.

De manière plus spécifique, les principales méthodes comptables appliquées sont décrites ci-après.

#### SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Sont inscrites dans le compte de résultat en « produits d'exploitation » :

- les subventions allouées par l'État (ministère chargé de la Recherche et Institut de veille sanitaire);
- les subventions diverses et libéralités reçues d'organismes privés (Fondation de France, Ligue nationale contre le cancer, AFM, ARC, Fondation Recherche médicale, Sidaction, Pasteur Weizmann, Vaincre la mucoviscidose...);
- les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispensateur de formation.

#### CONTRATS ET CONVENTIONS DE RECHERCHE

Les créances sur conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif pour leur intégralité à la date de leur acquisition définitive, le produit correspondant étant différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat en couverture des charges de recherche conformément aux dispositions de la convention de recherche.

#### LEGS, SUCCESSIONS ET DONATIONS (LIBÉRALITÉS)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports au fonds de dotation de la Fondation;

- les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable par la Fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné;
- les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat, en produits d'exploitation pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et en produits exceptionnels pour l'excédent. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « fonds dédiés sur legs et donations affectés » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice (« engagement à réaliser sur legs et donations affectés »). Par symétrie avec la règle de classement appliquée pour les produits, cette charge est intégralement considérée comme une charge d'exploitation dès lors que la libéralité n'excède pas 300 000 euros.

De plus, conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, un montant global de 4 000 000 d'euros pour 2012, fixé par décision du conseil d'administration prise au moment du vote du budget, aurait pu être prélevé sur la part unitaire des libéralités supérieure à 300 000 euros et porté en ressources d'exploitation pour contribuer à la couverture des amortissements (le montant ainsi porté en ressources courantes ne peut excéder, au total, le montant des amortissements de l'exercice non couverts par des subventions d'équipement), ce qui n'a pas été nécessaire.

Pendant toute la durée de leur réalisation, les legs et donations font l'objet d'un suivi comptable individualisé comme suit :

- à leur date d'acceptation par le conseil d'administration, les legs sont portés en Engagements reçus hors bilan sur la ligne « Legs nets à réaliser acceptés par le conseil d'administration » pour leur valeur de réalisation estimée, nette des charges d'acquisition;
- à la réception de l'autorisation administrative, le montant estimé de réalisation est révisé et porté en engagements reçus hors bilan sur la ligne « legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle »;
- jusqu'à la réalisation effective et définitive des biens légués (inscrits dans les catégories immobiliers, liquidités et titres), les encaissements et les décaissements liés à la cession de ces biens sont enregistrés dans un compte d'attente individualisé, « legs et donations en cours de réalisation », qui figure au passif en « produits constatés d'avance » lorsque le solde est créditeur ou à l'actif en « charges constatées d'avance » lorsque le solde est débiteur, c'est-à-dire lorsque les frais engagés pour la réalisation ne sont pas encore couverts par les encaissements. Ces opérations de trésorerie entraînent la mise à jour des engagements reçus présentés hors bilan;
- les legs sont enregistrés en compte de produits au fur et à mesure de la réalisation des différents lots qui les composent.

#### FONDS DE DOTATION

En application du règlement n° 99-01 du CRC sont inscrits directement au « fonds de dotation » figurant dans les fonds propres de la Fondation les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 euros, constatée en produits exceptionnels, peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fera l'objet d'une résolution lors du prochain conseil d'administration, préalablement à l'approbation des comptes.

## SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Sont inscrits dans le poste « subventions d'investissement » :

- les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable lorsque la réalisation du legs est devenue effective et définitive.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « autres fonds propres » et sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

## FONDS DÉDIÉS

Sont inscrits dans le poste « fonds dédiés » :

- les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs et donations (ou en produits exceptionnels pour la partie des legs et donations supérieurs à 300 000 euros) affectés à un programme de recherche et non encore utilisés l'année où ils sont terminés, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « engagements à réaliser sur legs et donations affectés » ;
- les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « engagements à réaliser sur subventions attribuées ».

Lors de la réalisation de l'engagement, le compte « fonds dédiés » est soldé par contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'Institut, de la ferme de Rennemoulin et du domaine de Saint-Lager qui ont été évalués « à dire d'experts » en 1970. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, de nouvelles règles sont appliquées concernant les actifs et découlant des règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

- le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

- les coûts de développement ;
- les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires) ;
- les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Pour l'application du règlement CRC n° 2004-06, la méthode prospective a été retenue et appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens, soit :

- immobilisations incorporelles 3 ans et 10 ans ;
- immeubles de rapport 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- immeubles d'exploitation 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau 5 ans ;
- matériel informatique 3 ans ;
- mobilier de bureau 10 ans ;
- agencements, aménagements, installations 5 ans.

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, comme suit :

- structure et ouvrages assimilés 40 ans ;
- toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie 25 ans ;
- ravalement et ascenseurs 15 ans.

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Sont inclus en immobilisations financières :

- les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;
- les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

## TITRES DE PLACEMENT STABLES

Sont incluses en « titres de placement stables » les valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;
- Les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert.

Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (généralement, la valeur boursière à la clôture) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

## STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée incluant les frais accessoires. Concernant les stocks de collection de souches, un changement de méthode a été effectué pour les évaluer à leur coût standard incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisés.

## CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrecouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

## VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

## INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE ET GRATIFICATIONS D'ANCIENNETÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et en application des nouveaux règlements CRC n° 2000-06 sur les passifs, les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (62 à 70 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.

Ils tiennent compte également de l'application de l'accord d'entreprise du 1<sup>er</sup> mai 2003, des dispositions de la loi Fillon du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour.

Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat.

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doive supporter pour éteindre son obligation.

Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation

probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La Fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations concernant notamment des réclamations formulées par des tiers (coïnventeurs et industriels). Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la direction, après consultation de ses conseils juridiques.

## CONVERSION EN EUROS DES ÉLÉMENTS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

# Compléments d'informations relatifs au bilan

## NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros

	Valeurs brutes début 2012	Acquisitions et poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes fin 2012
			Cessions	Hors service et poste à poste	
<b>Immobilisations incorporelles (a)</b>	<b>4 631</b>	<b>120</b>			<b>4 750</b>
Immobilisations incorporelles IPG*	96	22			117
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 726</b>	<b>142</b>			<b>4 868</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	181 151	72 769		107	253 813
Terrains et immeubles IPG*	1 960	1 194			3 153
	194 367	73 963		107	268 223
Matériel et outillage	129 263	10 615	284	5 945	133 649
Mobilier et matériel de bureau	17 579	1 742	14	834	18 473
Matériels et mobiliers IPG*	7 688	259	50		7 897
	154 530	12 616	347	6 779	160 019
Agencements, aménagements, installations	17 314		10	67	17 236
Agencements, installations IPG*	3 783	187			3 970
Autres immobilisations	300	5	11		295
Autres immobilisations IPG*	241	3			244
Immobilisations liées à l'exploitation	370 535	86 774	368	6 954	449 987
Terrains de rapport	1 040	10			1 050
Immeubles de rapport	73 321	977	6 775		67 523
	74 361	988	6 775		68 573
Immobilisations en cours	73 509	33 711		78 678	28 542
Immobilisations en cours IPG*	172	1 021		1 194	
	73 681	34 732		79 871	28 542
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>518 577</b>	<b>122 494</b>	<b>7 143</b>	<b>86 825</b>	<b>547 102</b>
<b>Total</b>	<b>523 303</b>	<b>122 636</b>	<b>7 143</b>	<b>86 825</b>	<b>551 970</b>

(a) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 k€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles. Les acquisitions correspondent principalement au nouveau bâtiment François Jacob mis en service début 2013.

\* IP Guadeloupe et IP Guyane.

## TABEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS CUMULÉS

En milliers d'euros

	Valeurs début 2012	Mouvements de l'année		Valeurs fin 2012
		Augmentations	Diminutions	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 266</b>	<b>262</b>		<b>3 528</b>
Immobilisations incorporelles IPG*	78	14		92
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 344</b>	<b>277</b>		<b>3 621</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	108 962	5 121	107	113 976
Terrains et immeubles IPG*	1 080	86	1	1 165
	110 042	5 208	108	115 142
Matériel et outillage	110 130	8 382	6 201	112 311
Mobilier et matériel de bureau	16 508	571	846	16 234
Matériels et mobiliers IPG*	6 385	538	64	6 859
	133 022	9 492	7 110	135 404
Agencements, aménagements, installations	17 314		78	17 236
Agencements, installations IPG*	3 212	144	6	3 350
Autres immobilisations	240	16	11	245
Autres immobilisations IPG*	235	2		237
Immobilisations liées à l'exploitation	264 065	14 862	7 314	271 614
Terrains de rapport	31	2		33
Immeubles de rapport	10 534	1 332	2 628	9 238
	10 565	1 334	2 628	9 271
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>274 630</b>	<b>16 196</b>	<b>9 942</b>	<b>280 886</b>
<b>Total</b>	<b>277 974</b>	<b>16 473</b>	<b>9 942</b>	<b>284 506</b>

\* IP Guadeloupe et IP Guyane.

## NOTE 2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenu	Valeurs brutes		Variations	Provisions	Valeurs nettes au 31-12-12	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la Fondation	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice connu
				Début 2012	Fin 2012							
Titres de participation				4 265	2 889	- 1 376	2 198	690				
<b>Participations (détenues à plus de 50 %)</b>												
<b>Participations (détenues entre 10 % et 50 %)</b>												
Pathoquest	18	205	38,33 %	7	7			7			110	- 516
Theravectys	71	- 349	15,14 %	12	12		12				62	- 3 443
Anaconda Pharma	919	732	11,20 %	296	296		111	185			1 392	- 1 775
Soparbiotech	2 000	306	10,00 %	200	200			200			0	189
<b>Autres participations (détenues à moins de 10 %)</b>												
Qurient (IP Corée)	767	201	9,71 %	5	5			5			0	- 1 624
Ariana Pharma	71	1 578	9,17 %	80	80			80			1 352	-69
Génomix Vision	236	2 835	5,52 %	14	14			14			4 315	48
Cellectis	706	93 279	3,59 %	13	13			13			13 331	- 11 908
Hybrigenics SA	1 397	603	1,99 %	569	569		529	40			2 255	- 2 292
Genticeal	700	10 974	1,84 %	84	84			84			4 146	- 2 642
Fondation Pasteur Dakar				1 152	1 152		1 152					
Éditions Pasteur				14	14			14				
Fondation Pasteur Suisse				41	41			41				
<b>Autres</b>												
ImmunoThérapix				50	50		50					
Biocortech				335	335		335					
Pasteur Mediavita				1 361		- 1 361						
Theraptosis				15		- 15						
<b>Autres immobilisations financières</b>												
Participation effort construction				2 061	2 202	141		2 202				
Prêts												
Dépôts et cautionnements				159	87	- 72		87				
Immobilisations financières hors métropole				70	70		67	2				
<b>Total</b>				<b>6 554</b>	<b>5 247</b>	<b>- 1 307</b>	<b>2 266</b>	<b>2 981</b>				

## NOTE 3A – TITRES DE PLACEMENT STABLES

Au 31 décembre, les titres de placement stables se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2012	2011
Actions	174 023	208 611
Obligations	127 906	135 380
Fonds diversifiés	245 717	232 433
Monétaire	1 843	12 014
Coupons courus sur obligations		
Provisions	- 41 613	- 95 963
<b>Total net des titres cotés</b>	<b>507 876</b>	<b>492 474</b>
Autres titres non cotés	23	73
Provisions	- 23	- 73
<b>Total net des titres non cotés</b>		
<b>Total</b>	<b>507 876</b>	<b>492 474</b>

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2012 à 509 238 k€ (492 768 k€ au 31 décembre 2011).

## NOTE 3B – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2012	2011
Sicav monétaires	669	2 063
Sicav monétaires (contrat CE)	7 967	2 723
Dépôts à terme	156 503	111 329
<b>Total métropole</b>	<b>165 139</b>	<b>116 115</b>
Valeurs mobilières de placement hors métropole	1 899	3 020
<b>Total général</b>	<b>167 038</b>	<b>119 135</b>

La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2012 à 10 574 k€ (7 850 k€ au 31 décembre 2011).

Les dépôts à terme s'élèvent à 153 000 k€.

## NOTE 4A – ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

En milliers d'euros

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
<b>Clients</b>	126 380	125 787	594	
<b>Autres créances d'exploitation</b>				
Créances fournisseurs	149	149		
Comptes courants	271	271		
État	6 184	6 184		
Autres	2 298	2 298		
<b>Total</b>	8 903	8 903		
<b>Total créances d'exploitation</b>	<b>135 283</b>	<b>134 689</b>	<b>594</b>	
<b>Dettes financières<sup>(1)</sup></b>	<b>33 081</b>	<b>5 757</b>	<b>16 249</b>	<b>11 076</b>
Dettes fournisseurs	37 974	37 974		
Dettes sociales et fiscales	30 249	30 249		
Autres dettes	10 870	10 870		
<b>Total dettes</b>	<b>112 175</b>	<b>84 850</b>	<b>16 249</b>	<b>11 076</b>

(1) Dont deux emprunts BNP :

– 1<sup>er</sup> emprunt souscrit au 31/12/2009 pour 20 000 k€ (durée de dix ans au taux fixe de 3,5 %) pour le financement d'un immeuble d'exploitation ;  
– 2<sup>e</sup> emprunt souscrit au 31/03/2011 pour 20 000 k€ (durée de dix ans au taux variable Euribor 3 mois) pour le financement d'immeubles de rapport.

## NOTE 4B – PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

En milliers d'euros

	Montant
<b>Créances (produits à recevoir)</b>	
Obligations – coupons et intérêts courus à recevoir	
Clients – factures à établir	23 402
Personnel – frais personnel à recevoir	41
Impôts et taxes à recevoir	2 635
Autres créances – produits à recevoir	1 734
Produits financiers à recevoir	2 985
<b>Total produits à recevoir</b>	<b>30 797</b>
<b>Dettes (charges à payer)</b>	
Frais financiers à payer	
Fournisseurs – factures non parvenues	20 418
Personnel – charges à payer	12 044
Organismes sociaux – charges à payer	6 119
Impôts et taxes à payer	4 106
Clients – avoir à établir	670
Autres dettes – charges à payer	
<b>Total charges à payer</b>	<b>43 356</b>

## NOTE 5 – FONDS PROPRES

En milliers d'euros

	Situation début 2012	Affectation 2011	Excédent 2012	Situation fin 2012
<b>Fonds de dotation<sup>(1)</sup></b>	<b>659 332</b>	<b>15 726</b>		<b>675 058</b>
Excédent ou déficit <sup>(2)</sup>	- 25 455	25 455	71 512	71 512
Report à nouveau	19 951	- 41 181		- 21 231
<b>Total fonds propres</b>	<b>653 827</b>		<b>71 512</b>	<b>725 339</b>

(1) Le conseil d'administration du 15/12/2011 limite le transfert des ressources exceptionnelles vers les ressources courantes à 4 000 k€ pour la part des legs supérieurs à 300 000 €. Le transfert est ramené à zéro au 31/12/2012.

(2) Le conseil d'administration du 25/04/2013 a approuvé les comptes 2012 et décide de l'affectation de ce dernier.

(2) Dont contribution IP Guadeloupe et IP Guyane - 169 k€.

## NOTE 6 – SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

En milliers d'euros

	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	État	Autres		
<b>Situation début 2012</b>	<b>24 971</b>	<b>27 771</b>	<b>- 15 137</b>	<b>37 604</b>
Subventions 2012	3 655	115		3 770
Reprise correspondant à des investissements entièrement amortis		- 1 437	1 437	
Amortissements de 2012 couverts par des subventions			- 3 045	- 3 045
<b>Total Institut Pasteur</b>	<b>28 626</b>	<b>26 449</b>	<b>- 16 745</b>	<b>38 330</b>
Situation début exercice IPG*	3 635	2 200	- 4 448	1 388
Subventions 2012 IPG*	358	32		390
Amortissements de 2012 couverts par des subventions IPG*			- 290	- 290
<b>Total IPG*</b>	<b>3 993</b>	<b>2 232</b>	<b>- 4 738</b>	<b>1 488</b>
<b>Total général</b>	<b>32 619</b>	<b>28 681</b>	<b>- 21 483</b>	<b>39 817</b>

\* IP Guadeloupe et IP Guyane.

## NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros

	Solde début 2012	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde fin 2012
Risques généraux inhérents à l'activité de l'Institut Pasteur	20 435	1 084	- 1 872	- 704	<b>18 943</b>
Litige valorisation	2 350	2 300		- 150	<b>4 500</b>
Indemnités de départ en retraite <sup>(1)</sup>	28 196	8 298			<b>36 494</b>
Instances prud'homales en cours	724	524	- 49	- 292	<b>908</b>
Divers (différence de change)	155	138	- 155		<b>138</b>
<b>Total Institut Pasteur</b>	<b>51 860</b>	<b>12 344</b>	<b>- 2 075</b>	<b>- 1 146</b>	<b>60 983</b>
Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux IPG*	649	122	- 37		<b>734</b>
<b>Total général</b>	<b>52 509</b>	<b>12 467</b>	<b>- 2 113</b>	<b>- 1 146</b>	<b>61 717</b>

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leurs coûts probables effectuée par la direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations.

(1) Les principales hypothèses actuarielles retenues pour les estimations des engagements de retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation 3,00 %
- taux d'inflation attendu sur le long terme 2,00 %
- taux de progression des salaires 2,50 %
- taux de charges sociales et fiscales patronales 50,00 %
- type de départ à la retraite : les hypothèses concernant le mode de départ à la retraite ont été modifiées pour tenir compte des évolutions réglementaires et de leur prise en compte par l'entreprise dans sa définition de sa politique en la matière dès 2008.

Celles retenues au 31/12/2012 sont les suivantes :

Personnel administratif né avant le 1<sup>er</sup> janvier 1958 } à l'initiative du salarié à 62 ans  
 Personnel administratif né à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1958 } à l'initiative du salarié à 62 ans

\* L'indemnité de départ est soumise à charges sociales

Personnel scientifique } à l'initiative de l'employeur à 70 ans

\* L'indemnité de départ en retraite est soumise à une taxe de 50 % et son montant ne peut être inférieur à l'indemnité légale de licenciement.

\* IP Guadeloupe et IP Guyane.

## NOTE 8 – FONDS DÉDIÉS

En milliers d'euros

	Solde début 2012	Dotations	Reprises	Solde fin 2012
Sur contrats de recherche et développement	21 054	30 331	- 21 054	<b>30 331</b>
Sur dons affectés	5 389	5 304	- 5 389	<b>5 304</b>
<b>Total Institut Pasteur</b>	<b>26 444</b>	<b>35 635</b>	<b>- 26 444</b>	<b>35 635</b>
Sur contrats de recherche IPG*	142	1 142	-142	<b>1 142</b>
<b>Total général</b>	<b>26 586</b>	<b>36 777</b>	<b>- 26 586</b>	<b>36 777</b>

\* IP Guadeloupe et IP Guyane.

## NOTE 9 – PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En milliers d'euros

	2012	2011
Legs en cours	<b>37 821</b>	31 061
Conventions de recherche	<b>70 752</b>	48 165
Autres produits	<b>5 787</b>	9 559
<b>Total Institut Pasteur</b>	<b>114 360</b>	<b>88 784</b>
Produits constatés d'avance IPG*	<b>1 430</b>	2 750
<b>Total général</b>	<b>115 790</b>	<b>91 534</b>

\* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur legs, d'une part, et des revenus sur contrats et conventions de recherche pluriannuels, d'autre part. Ils sont présentés dans la note de description des règles et méthodes comptables. Les produits constatés d'avance sur legs seront enregistrés en produits d'exploitation au fur et à mesure de la clôture des lots de legs concernés. Les autres produits constatés d'avance, destinés généralement à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, seront enregistrés en produits d'exploitation selon les conditions contractuelles les régissant.

## Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

### NOTE 10 – PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

	31-12-12	31-12-11
<b>Apport de l'État</b>		
Subvention recherche	57 954	56 422
Institut de veille sanitaire	4 066	5 505
	<b>62 020</b>	<b>61 927</b>
<b>Revenus des activités propres</b>		
<b>Redevances industrielles</b>	<b>36 157</b>	<b>37 240</b>
<b>Ventes et services</b>	<b>15 610</b>	<b>17 454</b>
Centre médical	4 364	4 974
Ventes et prestations	3 072	2 912
Remboursements de salaires	3 924	3 853
Autres produits	4 250	5 715
<b>Contrats, conventions</b>	<b>55 875</b>	<b>44 899</b>
Contrats industriels de R&D	7 738	5 571
Conventions et contrats publics de recherche	28 378	21 498
Contrats européens et internationaux	13 712	12 060
Autres conventions et libéralités	6 047	5 771
	<b>107 642</b>	<b>99 593</b>
<b>Appel à la générosité du public</b>	<b>38 538</b>	<b>33 702</b>
Dons et mécénat	20 375	17 493
Taxe d'apprentissage	1 337	1 367
Legs (part inférieure à 300 k€)	16 826	10 842
Legs (transfert des produits exceptionnels)		4 000
<b>Produits du patrimoine</b>	<b>6 547</b>	<b>6 737</b>
Loyers	6 009	6 303
Produits agricoles	538	434
	<b>45 085</b>	<b>40 439</b>
<b>Reprises sur provisions</b>	<b>4 082</b>	<b>5 955</b>
<b>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</b>		
Report des ressources affectées non utilisées	26 444	21 964
<b>Transferts de charges</b>	<b>443</b>	<b>356</b>
<b>Total</b>	<b>245 715</b>	<b>230 233</b>

### NOTE 11 – EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER

En milliers d'euros

	31-12-12	31-12-11
<b>Produits financiers</b>		
Revenus des participations	20 347	10 868
Autres intérêts et produits assimilés	4 137	2 240
Différences positives de change	121	409
Reprises sur provisions pour risques	155	240
<b>Total</b>	<b>24 759</b>	<b>13 757</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	138	155
Intérêts et charges assimilées	1 171	1 122
Différences négatives de change	237	54
<b>Total</b>	<b>1 546</b>	<b>1 331</b>
Contribution des établissements hors métropole	- 2	3

### NOTE 12 – EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros

	31-12-12	31-12-11
<b>Produits exceptionnels</b>		
<b>Sur opérations de gestion</b>		
Part des dons et legs > 300 000 €	13 843	15 726
Legs (transfert en produits d'exploitation)		
Autres opérations de gestion	17	37
Reprise de provisions pour risque exceptionnel		
	<b>35 866</b>	<b>2 888</b>
<b>Sur opérations en capital</b>		
<b>Sur opérations financières</b>		
Profits sur cessions titres de placement	357	5 510
Reprises de provision sur titres de placement	54 447	4 914
Profits sur cessions titres de participation et reprises de provision	1 433	134
<b>Total</b>	<b>105 962</b>	<b>29 209</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
<b>Sur opérations de gestion</b>		
Sur opérations en capital	5	42
<b>Sur opérations financières</b>		
Perte sur cessions titres de placement	28 515	6 279
Dotations aux provisions sur titres de placement	97	46 817
Perte sur cessions titres de participation et dotations aux provisions	1 571	1 624
<b>Total</b>	<b>34 366</b>	<b>55 993</b>
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	- 106	- 79

# Le compte emploi des ressources

En millions d'euros

Emplois	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectations par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	Ressources	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (4)
1 – MISSIONS SOCIALES	189,7	42,4	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		89,2
<b>1-1 Réalisées en France</b>	<b>181,3</b>	<b>42,1</b>	<b>1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>		<b>60,9</b>
<b>Actions réalisées directement</b>	<b>172,7</b>	<b>42,1</b>	<b>1-1 Dons et legs collectés</b>		
Recherche	159,8	40,3	Dons manuels non affectés	12,7	
Actions de santé publique	10,5	1,5	Dons manuels affectés	7,8	
Enseignement	2,3	0,3	Legs et autres libéralités non affectés	24,6	
<b>Versements à d'autres organismes agissant en France</b>	<b>8,6</b>	<b>0,0</b>	Legs et autres libéralités affectés	6,0	
Reversements pour compte de tiers	4,9		<b>1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>	<b>9,9</b>	
Autres versements	3,8		<b>2 – AUTRES FONDS PRIVÉS</b>	<b>1,7</b>	
<b>1-2 Réalisées à l'étranger</b>	<b>8,4</b>	<b>0,3</b>	<b>3 – SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>106,0</b>	
Actions réalisées directement	6,3		<b>4 – AUTRES PRODUITS</b>	<b>88,7</b>	
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	2,1	0,3	I Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	257,3	
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>6,9</b>	<b>6,9</b>	II Reprises des provisions	60,1	
<b>2-1 Frais d'appel à la générosité du public</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	26,4	
<b>2-2 Frais de recherche des autres fonds privés</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	IV Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf. tab. des fonds dédiés)		-0,2
<b>2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	V Insuffisance de ressources de l'exercice		
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>26,9</b>	<b>3,8</b>	<b>VI Total général</b>	<b>343,8</b>	<b>60,7</b>
		<b>53,2</b>			
I Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	223,6				
II Dotations aux provisions	13,1				
III Engagements à réaliser sur ressources affectées	35,6				
IV Excédent de ressources de l'exercice	71,5				
<b>V Total général</b>	<b>343,8</b>				
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		8,5			
VI Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0,1	<b>VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>61,8</b>
<b>VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>61,8</b>			
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>88,1</b>

## ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales  
Frais de recherche de fonds  
Frais de fonctionnement et autres charges

Bénévolat  
Prestations en nature  
Dons en nature

Ratio de collecte : 10,20 %

## CADRE DE RÉFÉRENCE

Faisant appel à la générosité publique, l'Institut Pasteur présente un compte emploi des ressources (CER) en conformité avec les principes du règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008.

Le CER a pour vocation de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'Institut Pasteur.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financements publiques et privées mises au service de son objet social, profondément ancré dans une perspective de long terme, qui vise à contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement, et des actions de santé publique.

Dans ce cadre, afin de prévenir tout aléa pouvant impacter sur le long terme le niveau des subventions publiques, des revenus issus de la valorisation de la recherche ou de la générosité publique, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut mais aussi à assurer sa pérennité via son fonds de dotation.

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'Institut qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques conclus, et donc sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs.

## RÈGLES SPÉCIFIQUES ET NOTES EXPLICATIVES

Conformément au règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008, les mécanismes d'allocations qui sous-tendent l'élaboration du CER traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'Institut et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques).

Les emplois sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).

Les colonnes (1) et (2) du CER intègrent la totalité des ressources et des emplois de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, hors provisions et reprises de provisions, du compte de résultat (cf. page 12 du présent rapport), selon les ventilations analytiques qui lui sont propres. Elles mettent également en évidence les engagements qui restent à réaliser en fin d'exercice (colonne 1, chapitre III). Ces engagements constituent une ressource pour les exercices à venir et seront reportés en colonne 2 chapitre III sur le CER 2013.

Les colonnes (3) et (4) présentent l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public, ainsi que le suivi des ressources collectées mais pas encore utilisées des campagnes de collecte antérieures.

## Notes explicatives sur les ressources

**Les ressources collectées auprès du public** correspondent aux dons et legs (affectés ou non affectés) collectés directement ou par l'intermédiaire d'organismes eux-mêmes collecteurs de fonds (FRM, AFM...) ainsi qu'aux revenus de nos immeubles de rapport. Elles sont en légère augmentation par rapport à 2011 (60,9 M€, soit + 4,3 %) et représentent 24 % des ressources de l'Institut, contre 25 % en 2011.

**Les autres fonds privés** (1,7 M€) sont relatifs au mécénat d'entreprise et aux financements de conventions privées.

**Les subventions et autres concours publics** regroupent les subventions versées par le ministère de la Recherche, le ministère de la Santé et l'ensemble des conventions de recherche de financeurs publics (Union européenne, ANR...) ainsi que la taxe d'apprentissage. Elles s'élèvent à 106 M€, en progression de 9,4 % par rapport à l'année 2011 grâce au fort développement des conventions de recherche pour la plupart inscrites dans le programme des Investissements d'avenir.

**Les autres produits** (88,7 M€) regroupent l'ensemble des autres ressources de l'Institut Pasteur (redevances : 36 M€; ventes et services : 16 M€; contrats de recherche et développement : 7,7 M€ produits financiers : 24,6 M€; et produits exceptionnels nets : 3,6 M€).

**Le report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs** (26,4 M€) se rapporte essentiellement aux crédits acquis à fin 2011 dans le cadre de conventions de recherche publiques ou privées pluriannuelles qui, de ce fait, ne peuvent être consommés sur un seul exercice.

**Les reprises de provisions** concernent, à hauteur de 54,5 M€, la valorisation du portefeuille de placements long terme de l'Institut.

**Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice** s'élève à 89,2 M€. Il correspond au fonds associatif auquel est appliqué un pourcentage moyen des trois dernières années des dons et legs non affectés, rapporté à nos ressources totales, pour la constitution du report d'origine, augmenté de l'excédent constaté en 2011 sur les ressources collectées auprès du public non affectées.



### Notes explicatives sur les emplois

**Les missions sociales** s'élèvent à 189,7 M€, représentant ainsi, comme l'an passé, 85 % du total des emplois inscrits au compte de résultat, et correspondent, en application de ses statuts, aux activités de recherche, de santé publique et d'enseignement de l'Institut Pasteur. La part des activités réalisées en France s'élève à 181,3 M€ et celles réalisées à l'étranger, dans le Réseau International des Instituts Pasteur, à 8,4 M€.

Le versement à d'autres organismes agissant en France correspond à la part des redevances reversées aux organismes copropriétaires, l'Institut Pasteur percevant l'ensemble des ressources de redevances afférentes à la copropriété et inscrit en autres produits.

**Les frais de recherche de fonds** correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement), pour la recherche d'autres fonds privés (correspondant à des actions de mécénat) ainsi que pour la recherche de subventions et autres concours publics dans le cadre d'appel d'offres de la Communauté européenne et de l'Agence nationale pour la recherche par exemple.

Ils représentent 4,1 % des ressources y afférentes ; ceux spécifiquement engagés pour la collecte auprès du public s'élèvent à 10,2 % des dons, legs et produits liés à l'appel à la générosité du public enregistrés.

**Les frais de fonctionnement** correspondent aux charges des directions de l'Institut Pasteur, non spécifiquement affectés à nos missions sociales (directions générales, financière, ressources humaines, juridique...) et représentent, comme l'an passé, 12 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat.

**L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public** est répartie comme suit :

- les dons et legs affectés à nos missions sociales sont alloués à nos unités de recherche en respect de la volonté du donateur ou du testateur ;
- les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité publique, sont allouées sur une base proportionnelle aux dépenses qui ne font pas l'objet d'un financement spécifique.

**Les engagements à réaliser sur ressources affectées** s'élèvent à 35,6 M€, en augmentation sensible (+ 9,2 M€) par rapport à l'exercice précédent en raison du nombre croissant de conventions de recherche pluriannuelles obtenues par l'Institut Pasteur.

## Autres informations

### NOTE 13 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Engagements donnés

##### M. Herzberg

Dans le cadre de sa participation dans la société Collectis, l'Institut Pasteur s'est engagé à verser à M. Herzberg, pour le suivi des activités de cette société dont elle est actionnaire, 2 % des plus-values réalisées éventuellement lors de la cession des actions de la société Collectis : cet engagement est lié au fait que M. Herzberg continue à apporter son aide à la société Collectis pour toutes questions relevant de ses compétences jusqu'à la date de ladite cession.

##### Garantie pour le prêt de l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge

L'Institut Pasteur a conclu, en septembre 2006, une garantie à première demande à hauteur de 400 000 euros pour le prêt consenti par l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge concernant la construction d'un laboratoire P3. Cette garantie a une durée de dix ans correspondant à la durée du prêt.

##### Engagement de souscription au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II

L'Institut Pasteur s'est engagé à souscrire au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II en décembre 2004 à hauteur de 2 000 000 euros. Au 31 décembre 2012, 1 818 000 euros ont déjà été versés et 182 000 euros restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

##### Création dans le cadre du programme Investissements d'avenir d'un institut de recherche technologique (IRT)

L'Institut Pasteur participe au projet de création de l'IRT dénommé Bioaster. Cette création se fera sous la forme d'une fondation de coopération scientifique (FCS) ; avec une donation de la part de l'Institut Pasteur de 300 000 euros sur cinq ans. Donc un engagement hors bilan au 31 décembre 2012 de 240 000 euros.

En milliers d'euros

	Engagements reçus acceptés	Engagements reçus autorisés par l'administration	Total des engagements reçus
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	1 748	62 081	63 829
Legs acceptés sur l'exercice	26 753		26 753
Legs autorisés par l'administration sur l'exercice	- 27 306	27 306	0
Écart de réestimation par l'administration		0	0
Encaissements nets de l'exercice		- 27 800	- 27 800
Écart de réalisation sur legs terminés		1 067	1 067
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>1 195</b>	<b>62 654</b>	<b>63 849</b>

##### Adhésion au Réseau thématique de recherche avancée (RTRA) GIP Canceropole

L'Institut Pasteur subventionne ce réseau à hauteur de 135 000 euros pour une durée de neuf ans, soit 15 000 euros par an. Au 31 décembre 2012, 75 000 euros ont déjà été versés et 60 000 euros restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

##### Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du Plan emploi seniors à l'Institut Pasteur

Le protocole a été signé par les parties en date du 15/01/2010 et prorogé en date du 16/12/2012 pour une durée de trois ans. Ce protocole propose une majoration de l'indemnité de départ en retraite de deux mois ou de un mois pour un départ annoncé dix-huit mois ou douze mois au plus tard avant la date envisagée du départ en retraite. Cette majoration s'applique pour tout départ en retraite entre 60 et 64 ans à l'initiative du salarié intervenant entre le 01/01/2013 et le 31/12/2015. Son financement est assuré dans la limite de 300 000 euros par année, charges comprises.

##### IP Guadeloupe

Ligne de crédit Dailly de 1 000 000 d'euros pour un projet de recherche (Feder). Crédit-bail sur sept véhicules à compter d'octobre 2011 pour une durée de quarante-huit mois, donc un engagement hors bilan au 31 décembre 2012 de 96 855 euros.

##### Droit individuel à la formation (DIF)

Le nombre d'heures créditées aux salariés de l'Institut Pasteur s'élève au 31 décembre 2012 à 142 462 heures et à 5 730 heures pour l'Institut Pasteur de Guyane.

#### Engagements reçus

Les engagements reçus sont exclusivement composés des legs et donations acceptés par le bureau du conseil d'administration et en cours de réalisation. Ces engagements reçus sont évalués de façon estimative pour leur montant net des frais de réalisation. Au 31 décembre, leur montant correspond à la valeur d'estimation nette initiale de chaque legs en cours, déduction faite des encaissements nets déjà réalisés. Au cours de l'exercice, ces engagements reçus ont évolué comme suit :

Compte tenu des encaissements nets déjà effectués sur legs et donations encore en cours à la clôture (montants inscrits au bilan en produits ou charges constatés d'avance), le total potentiel des legs et donations à

constater en résultat ou en fonds associatifs (fonds propres et subventions d'investissements sur biens non renouvelables) sur les prochains exercices s'élève à 99 781 k€, calculés comme suit :

En milliers d'euros

	Montant
<b>Total des engagements reçus à la clôture (hors bilan ci-dessus)</b>	<b>63 849</b>
Plus : produits constatés d'avance au bilan (encaissements nets des legs en cours)	37 821
Moins : charges constatées d'avance au bilan	- 1 889
<b>Total estimé des legs et successions acceptés et en cours de réalisation</b>	<b>99 781</b>
Dont :	99 781
- produits à constater dans les résultats futurs (y compris les modifications postérieures)	
- montants à inscrire en fonds propres	
- montants à inscrire en subventions d'investissement	

### Renseignements comparatifs concernant les legs

En milliers d'euros

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Hors bilan – flux annuels</b>					
Legs acceptés par le bureau du conseil d'administration (y compris les modifications postérieures)	26 322	26 634	29 086	39 692	26 753
Legs numérotés ayant reçu l'autorisation de l'administration compétente	30 066	23 160	21 718	55 461	27 306
<b>Effets en compte de résultat</b>					
Part des legs terminés affectée à l'exploitation	23 254	23 977	23 840	14 842	16 826
Part des legs terminés portée en produits exceptionnels	18 183	16 532	12 019	15 517	13 728
<b>Legs et successions acceptés et en cours de réalisation au 31/12 de chaque année (analyse ci-avant)</b>	<b>87 706</b>	<b>72 581</b>	<b>74 635</b>	<b>93 552</b>	<b>99 781</b>

Avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune : nous avons effectué en 2009 une avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune à l'Institut Pasteur du Cambodge pour un montant de 100 000 euros.

### NOTE 14 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé pour l'exercice 2012 à 1 630 664 euros.

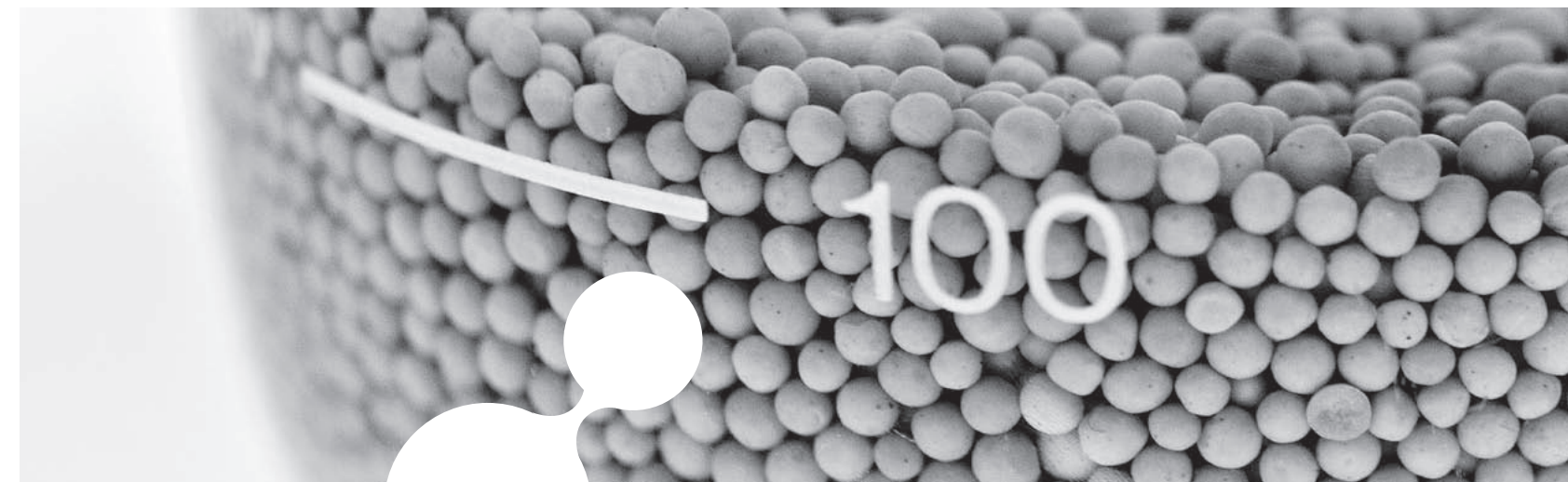
Par ailleurs, le total des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'est élevé, pour l'exercice 2012, à 551 666 euros.

### NOTE 15 – EFFECTIF DES SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

	Femmes		Hommes		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Chercheurs Institut Pasteur	285	287	338	314	623	601
Chercheurs IP Guadeloupe et IP Guyane	6	1	3	1	9	2
Ingénieurs, techniciens, administratifs Institut Pasteur	850	855	404	411	1 254	1 266
Ingénieurs, techniciens, administratifs IP Guadeloupe et IP Guyane	75	75	41	41	116	116
<b>Total</b>	<b>1 216</b>	<b>1 218</b>	<b>786</b>	<b>767</b>	<b>2 002</b>	<b>1 985</b>

Il s'agit de l'effectif total c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

# Rapports du commissaire aux comptes



# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Aux membres du conseil d'administration  
Aux membres de l'assemblée  
Institut Pasteur  
25-28, rue du Docteur-Roux  
75724 Paris Cedex 15

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration en application de l'article 9 des statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Institut Pasteur, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directeur général en application de l'article 14 des statuts. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

### 2. JUSTIFICATIONS DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

a – Votre Fondation tire une partie significative de ses ressources des dons, successions et donations qui lui sont faits. Les traitements comptables détaillés appliqués à ces différentes libéralités sont précisés dans le chapitre de l'annexe consacré aux règles et méthodes comptables et les montants en jeu sont analysés dans les notes 10 (Produits d'explo-

tation), 12 (Excédent ou déficit exceptionnel) et 14 (Engagements hors bilan) de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe ainsi que leur conformité à la réglementation comptable française en vigueur telle que précisée, le cas échéant, par les statuts de la Fondation et nous sommes assurés de leur correcte application.

b – Dans le cadre de son activité, votre Fondation détient des positions sur titres. Les sections de l'annexe consacrées aux règles et méthodes comptables applicables aux Immobilisations financières, aux Titres de placement stables et aux Valeurs mobilières de placement, ainsi que les notes 2 (Immobilisations financières) et 3 (Titres de placement stables et valeurs mobilières de placement) de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables de classement et d'évaluation relatives à ces positions et vous informent sur leur nature et leurs montants. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la correcte application des méthodes retenues. Nous avons également mis en œuvre les travaux nécessaires pour nous assurer que les provisions sur titres sont évaluées de façon satisfaisante.

c – Votre Fondation constitue des provisions destinées à faire face aux risques et charges identifiés (note 7 de l'annexe), en fonction de sa meilleure estimation des coûts potentiellement encourus. Dans le cadre de notre appréciation de ces provisions, nous avons examiné les éléments d'information sur lesquels ces estimations sont fondées. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ou des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2013

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Vogt

# Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

## (RÉUNION DES MEMBRES DE LA FONDATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012)

Aux membres du conseil d'administration  
Aux membres de l'assemblée  
Institut Pasteur  
25-28, rue du Docteur-Roux  
75724 Paris Cedex 15

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DES MEMBRES

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la Fondation en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR LES MEMBRES

#### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre Fondation, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par les membres au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aux termes d'une convention cadre signée le 23 février 2011 et organisant sur quatre ans les conditions d'octroi de subventions annuelles, une subvention est accordée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'Institut Pasteur de Paris. Au titre de l'année 2012, la somme attribuée à l'Institut Pasteur de Paris s'élève à 57 954 333 euros. Cette somme a été encaissée et comptabilisée en produit sur l'exercice 2012.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2013

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Vogt

CONCEPTION ET RÉALISATION : **AVANT** GARDE - TÉL. : 01 45 74 61 61  
CRÉDITS PHOTO : WILLIAM BEAUCARDET

CE DOCUMENT SERA RÉALISÉ DANS LE RESPECT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES, AVEC UN PAPIER ISSU DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT ET UNE IMPRESSION À BASE D'ENCRE VÉGÉTALE



Institut Pasteur

**Institut Pasteur**

Direction de la communication et du mécénat

25-28, rue du Docteur-Roux

75724 Paris Cedex 15, France

[www.pasteur.fr](http://www.pasteur.fr)

